

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 30 mars 2023.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	13	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - FABRE Claude -MAFFRE Xavier -

Absent : /

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BETÉILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE le budget primitif suivant :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 488 989 €
Recettes :	1 488 989 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	707 445 €	
Crédits de report :	99 722,97 €	
	<u>Total</u>	807 167.97 €
Recettes :	807 167.97€	
Crédits de report :	0€	
	<u>Total</u>	807 167.97 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire

Alexis MOURET

